

# Demande d'intervention pour logopédie



## Comment demander ce remboursement ?

Grâce à **Mon Helan**, votre mutualité en ligne ou à l'**appli de Helan Mutualité libre** : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

**Par courrier** adressé à Helan Mutualité libre, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk.

## Helan Mutualité libre

accorde une intervention de 10 euros par séance chez un logopède. Une séance peut durer jusqu'à 30 minutes. Une séance de 60 minutes est donc considérée comme en valant 2.

Cette intervention est limitée à 150 séances par tranche de 5 années calendrier.

## Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne ne bénéficiant pas d'une autorisation de remboursement du médecin-conseil pour la logopédie.
- Les téléconsultations sont aussi remboursées.

## Que faire pour en bénéficier ?

- Le traitement doit être attesté par un logopède.
- Faites compléter et signer ce document par le logopède.

## Vignette ou coordonnées du client

--

Vignette

## A compléter par le logopède

Nom du logopède : .....

Numéro INAMI du logopède : .....

Date des prestations	Montant payé	Signature ou cachet du logopède
1. / /		
2. / /		
3. / /		
4. / /		
5. / /		
6. / /		
7. / /		
8. / /		
9. / /		
10. / /		

Code de nomenclature: **802023**



\*A526GT01710000000000000000000000000000A\*